



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 30 avril 2021

### Elections municipales à Kani-Kéli

Contrairement à ce qui a été annoncé par voie de presse, l'annulation définitive des élections municipales pour la commune de Kani-Kéli n'est à ce jour pas encore prononcée.

En effet, si la demande d'annulation est faite par le rapporteur public, les conclusions du Conseil d'État n'ont pas encore été rendues.

Par conséquent, le maire Monsieur Abdou RACHADI est toujours formellement le 1<sup>er</sup> magistrat de la commune de Kani-Kéli, jusqu'à la parution de la décision du Conseil d'État.

**Contact presse :**

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976